

**NOUMEA**  
**(Société des Courses Hippiques de LA FOA)**  
**Samedi 26 mai 2018**  
**Terrain Bon**

Commissaires de courses : Éric GUILLERMET - Cindy COLOMINA – Gérard NICOLAI – Bernard SALEM – Didier LATOUIPIE

**P19 PRIX ROBERT UNGER 1 190m**

400 000 (200 000, 92 000, 56 000, 32 000, 20 000)

Pour tous poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, nés et élevés en NC, n'ayant jamais gagnés.

Poids : 56 kg. Ceux n'ayant pas reçu d'allocation recevront 1 kg.

1–**TWEET** f, bfm, 2 ans, par Magical Bid (AUS) et Absolutely Me (AUS) (Zariz (AUS), 53.5 kg, Mme S. De Rios/Mme E. Bouffaré (X. Carstens) N. De Rios (n° corde 5)

2–**LAGO DE BROADWAY** f, b, 2 ans, par Rule By Sea (AUS) et Praline Enjoy (Prattler (NZ), 53.5 kg, P. Colomina (J. Magniez), P. Colomina (n° corde 9)

3–**PRATTRIVER**, h, al, 2 ans, par Riviéra et Norkadana (Prattler (NZ), 55 kg, R. Devillers (A. Oogur), R. Devillers (n° corde 4)

4–**MAYA CLANG** f, bf, 2 ans, par Magical Bid (AUS) et Maya Magic (AUS) (Clang (AUS), 54.5 kg (55.5 kg), C. Kaouma (R. Hacque) C. Kaouma (n° corde 2)

5–**SHADOW SPUR**, h, bf, 2 ans, par Jet (AUS) et Shadow (AUS) (Shadow Creek (NZ), 56 kg, S. Colomina (D. Tootell), Y. Colomina (n° corde 7)

6–**HAWAIKI**, f, bf, 2 ans, par Magical Bid (AUS) et Mareva du Luz (Prattler (NZ), 53.5 kg, P. Colomina (A. Di Palma), P. Colomina (n° corde 8)

7–**ELEGANT OF AMICK** h, al, 2 ans, par Arnaqueur (USA) et Lady Diva (Philanthrop), 55 kg, B. Gossoin (K. Teetan), F. Gossoin (n° corde 1)

8–**GIRL BY JET**, f, b, 2 ans, par Jet (AUS) et Nueva (Prattler (NZ), 53.5 kg, Y. Ollivier/Mme E. Gypas (K. Kalidas), Y. Ollivier (n° corde 3)

9–**JACQUES DU CAP** h, al, 2 ans, par Arnaqueur (USA) et Elleninsky (AUS) (Stravinsky (USA), 55 kg, J. Dolbeau/Mme C. Dolbeau (G. Beaunez), Mme C. Dolbeau (n° corde 10)

NP–**MISS OUATOM** f, b, 2 ans, par Magical Bid (AUS) et Mabel Isle (Tristram Lane (NZ), 54.5 kg, C. Kaouma/Mme C. Kaouma (A. Roy) C. Kaouma (n° corde 6)

9 partants – 11 Engagés – 1 forfaits – 1 non partant –total des entrées : 76 600 F Cfp

Longueurs : 7L, 2L, 6L, 4.5L, loin, loin, 5L, loin.  
Primes aux éleveurs : 1<sup>er</sup> Y. Draghiceviz, 2<sup>ème</sup> E. Babin, 3<sup>ème</sup> R. Devillers, 4<sup>ème</sup> C. Kaouma, 5<sup>ème</sup> S. Colomina  
Temps total : 1'10"28 – réduction kilométrique : 59"05

A la demande de l'entraîneur Christian KAOUMA, les commissaires ont autorisé la pouliche MAYA CLANG à bénéficier d'une aide pour rentrer dans la stalle de départ.

A la demande de l'entraîneur Christian KAOUMA, les commissaires ont autorisé la pouliche MISS OUATOM à bénéficier d'une aide pour rentrer dans la stalle de départ.

A la demande de l'entraîneur Nicolas DE RIOS, les commissaires ont autorisé la pouliche TWEET à bénéficier d'une aide pour rentrer dans la stalle de départ.

A la demande de l'entraîneur Fabrice GOSSOIN, les commissaires ont autorisé le hongre ELEGANT OF AMIK à bénéficier d'une aide pour rentrer dans la stalle de départ.

A l'issue de la course, les commissaires après avoir entendu l'entraîneur Christian KAOUMA en ses explications, lui ont indiqué que la pouliche MISS OUATOM sera interdite de courir lors des 2 prochaines réunions (2<sup>ème</sup> fois), suite à son refus de rentrer dans sa stalle de départ.

Le hongre ELEGANT OF AMIK s'étant échappé de derrière les stalles, les juges au départ et les commissaires ont demandé l'intervention du vétérinaire de service afin de déterminer si le cheval pouvait prendre part à la course.

Suite au comportement de la pouliche HAWAIKI, les juges au départ et les commissaires de courses ont demandé l'intervention du médecin de service pour examiner le jockey Antony DI PALMA afin de savoir s'il pouvait prendre part à la course.

Les commissaires, après avoir entendu le jockey Antony DI PALMA en ses explications l'ont sanctionné par une amende de 2000 Cfp pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'une livre le poids déclaré.

**P20 PRIX ST MINES G. MONTAGNAT G.R & CAVALIERES 1 190m**

300 000 (150 000, 75 000, 45 000, 30 000)

Pour tous chevaux entiers, hongres et juments de 4ans et plus, nés et élevés en NC.

Poids : Les chevaux ayant une VH = ou > à 30 porteront 74 kg, une VH = ou > à 27 porteront 72 kg, une VH = ou > à 24 porteront 70 kg, une VH = ou > à 21 porteront 68 kg et ceux ayant une VH < à 21 porteront 66 kg.

1–**ARNAQUE BOY**, h, bf, 7 ans, par Arnaqueur (USA) et Rulane (Tristram Lane (NZ), 70 kg, J. Dolbeau (D. Draghiceviz), Mme C. Dolbeau (n° corde 2)

2–**KIWI DE LAGO**, f, b, 5 ans, par Rule By Sea (AUS) et Kiwi Cullen (NZ) (Cullen (AUS), 70.5 kg (72 kg), P. Colomina (S. Haapuea), P. Colomina (n° corde 5)

3– **DANHIL DE PABO**, h, g, 10 ans, par Magical Bid (AUS) et Fleur de Pabo (Basilious (AUS), 72 kg (73.5 kg), L. Moglia (L. Moglia), C. Creugnet (n° corde 1)

4– **NORTHTROP DU LUZ**, h, bf, 8 ans, par Philanthrop et M's North (AUS) (Distinctly North (USA), 70 kg, Mme M. Lamouric (S. Arnaud), Mme M. Lamouric (n° corde 4)

5– **MR VOSTOK**, h, b, 6 ans, par Philanthrop et Miss Lunar Verse (NZ) (Black Minnaloushe (USA), 66 kg (70 kg), R. Darras (D. Debels), P. Colomina (n° corde 3)

5 partants – 5 inscrits – total des entrées : 30 000 F Cfp  
Primes aux éleveurs : 1<sup>er</sup> Y. Moutier, 2<sup>ème</sup> P. Colomina, 3<sup>ème</sup> P. Lepigeon, 4<sup>ème</sup> M. Lamouric  
Longueurs : encol, 4.5L, 3L, 0.5L.

Temps total : – réduction kilométrique :

Les commissaires, après avoir entendu le jockey Laurent MOGLIA en ses explications l'ont sanctionné par une amende de 2000 Cfp pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'une livre le poids déclaré.

Les commissaires ont sanctionné le jockey David DRAGHICEVIZ par une amende de 5000 Cfp (8 coups - 1ère infraction) pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

**P21 PRIX ALPHONSE DELLENSEGER** 1 490m

400 000 (200 000, 92 000, 56 000, 32 000, 20 000)

Pour tous poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, nés et élevés en NC, n'ayant pas reçu 1 500 000 F en victoires et places.

Poids : 57 kg.

1– **INDOMPTABLE DU CAP**, f, b, 3 ans, par Arnaqueur (USA) et Incomparable (NZ) (Pentire (GB), 55.5 kg (56 kg), J. Dolbeau/Mme C. Dolbeau (G. Beaunez), Mme C. Dolbeau (n° corde 7)

2– **MAGIC STAR**, m, bf, 3 ans, par Magical Bid (AUS) et Witchy Poo (Clang (AUS), 57 kg, C. Creugnet (C. Luttrell), C. Creugnet (n° corde 10)

3– **FOREVER NOZE**, h, b, 3 ans, par Rule By Sea (AUS) et She Noze (NZ) (Electronic Zonz (USA), 57 kg, Mme L. Gossoin (R. Hacque), Mme L. Gossoin (n° corde 4)

4– **BAYLANDO DE NHE**, m, b, 3 ans, par Arnaqueur (USA) et Keepsafe (NZ) (Keeper (AUS), 57 kg, Mme S. De Rios/C. Deplanque (X. Carstens), N. De Rios (n° corde 2)

5– **MISS MAYLIE**, f, b, 3 ans, par Magical Bid (AUS) et Tristram Quenn (Tristram Lane (NZ), 55.5 kg, T. Belpadrone (J. Magniez), P. Colomina (n° corde 12)

6– **LUCE HILL**, f, al, 3 ans, par Any Suggestion (AUS) et Smiling Choice (NZ) (Snitzel), 55.5 kg, J.R Marinacce, (D. Ashby), J.R Marinacce (n° corde 8)

7– **SPALATO**, h, bf, 3 ans, par Arnaqueur (USA) et Tama Rose (AUS) (Taimazov (ARG), 57 kg S. Colomina (D. Tootell), Y. Colomina (n° corde 1)

8– **TEMANA DE TAMOA**, h, b, 3 ans, par Aetherius (NZ) et Red Tiara (NZ), (Woodborough (USA), 57 kg, R. Greppo (L. Africa), P. Greppo (n° corde 3)

9– **SILVER QUEEN**, f, b, 3 ans, par Kohay (AUS) et Silvereo (AUS) (Canadian Silver (AUS), 55.5 kg, K. Creugnet/P. Vittori (K. Kalidas), K. Creugnet (n° corde 9)

10– **MAGIC ROYAL**, f, g, 3 ans, par Magical Bid (AUS) et Halei Quita, 55.5 kg, P. Colomina, (J. Péraldi), P. Colomina (n° corde 6)

11– **MAGDALEINA**, f, b, 3 ans, par Aetherius (NZ) et Magiquella (Magical Bid (AUS), 55.5 kg, Y. Draghiceviz (A. Roy), Y. Draghiceviz (n° corde 5)

NP– **PRINCESS VALENTINA**, f, bf, 3 ans, par Rule By Sea (AUS) et Princess Norma (AUS) (Iglesia (AUS), 55.5 kg, C. Creugnet/R. Fayard (P. Horil), C. Creugnet (n° corde 11)

11 partants – 12 Engagés – 1 non partant – total des entrées : 90 000 F Cfp

Longueurs : 3L, 1L, 5L, encol, 1.5L, 1.5L, 8L, 4L, 1L, loin.  
Primes aux éleveurs : 1<sup>er</sup> C. Dolbeau, 2<sup>ème</sup> C. Creugnet, 3<sup>ème</sup> L. Gossoin, 4<sup>ème</sup> SCA Domaine de Saraméa, 5<sup>ème</sup> P. Colomina  
Temps total : 4'20"04 – réduction kilométrique : 1'18"70

A l'issue de la course, les commissaires après avoir entendu l'entraîneur Christophe CREUGNET en ses explications, lui ont indiqué que la pouliche PRINCESS VALENTINA sera interdite de courir lors de la prochaine réunion, suite à son refus de rentrer dans sa stalle de départ.

Sur rapport du juge au départ, la pouliche LUCE HILL bénéficiera d'une exemption du tirage au sort des places à la corde sur les 3 prochaines réunions.

Sur rapport du juge au départ, la pouliche MISS MAYLIE bénéficiera d'une exemption du tirage au sort des places à la corde sur les 2 prochaines réunions.

Le jockey Jonathan BOURIEZ n'étant pas disponible (certificat médical), les commissaires ont autorisé le changement de monte sur la pouliche INDOMPTABLE DU CAP par le jockey Gaylord BEAUNEZ.

Les commissaires ont sanctionné le jockey Craig LUTTRELL par une amende de 10 000 Cfp (8 coups - 2<sup>ème</sup> infraction) pour avoir fait un usage abusif de sa cravache.

**P22 PRIX DE LA VILLE DE NOUMEA****1 490m**

750 000 (375 000, 172 500, 105 000, 60 000, 37 500)

Pour tous chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et 4 ans nés et élevés en NC.

Poids : 3 ans 54 kg, 4 ans 57 kg.

1– **BANGOU DU LUZ**, m, al, 3 ans, par Arnaqueur (USA) et Sunlight du Luz (Casino Light), 54 kg (55 kg), Mme M. Lamouric, (R. Hacque), Mme M. Lamouric (n° corde 9)

2– **POPINEE**, f, b, 4 ans, par Rule By Sea et Fine And Dandy (Prattler (NZ)), 55,5 kg, Mme S. De Rios/Mme E. Bouffaré (X. Carstens), N. De Rios (n° corde 4)

3– **ARKANSANA**, f, b, 4 ans, par Magical Bid (AUS) et Victoria Rose (NZ) Masterclass (USA), 55.5 k, SCA Domaine de Saraméa (A. Di Palma), Mme C. Brinon (n° corde 3)

4– **SYMPHONIE DE TREVE**, f, b, 4 ans, par Aetherius (NZ) et Lianeflor des Lacs (Tristram Lane (NZ)), 55.5 kg, S. Nasser/J.Y. Unger (P. Horil), S. Nasser (n° corde 6)

5– **MABEL PRINCESSE**, f, bb, 4 ans, par Magical Bid (AUS) et Mabel Isle (Tristram Lane (NZ)), 55.5 kg, F. Weiss/C. Devillers/Mlle N. Weiss (D. Ashby), F. Weiss (n° corde 10)

6– **IMPATIENT OF AMICK**, h, b, 4 ans, par Arnaqueur (USA) et Goodgie (Dapper Man), 57 kg, B. Gossoin/F. Gossoin/Mlle C. Gossoin (K. Teetan), F. Gossoin (n° corde 7)

7– **MAGENTA**, h, b, 4 ans, par Jazzbah (AUS) et Elleninsky (AUS) (Stravinsky (USA)), 57 kg, J. Dolbeau/Mme C. Dolbeau (D. Tootell), Mme C. Dolbeau (n° corde 2)

8– **FLYING LAGO**, h, b, 4 ans, par Rule By Sea (AUS) et Princess Norma (AUS) (Iglesia (AUS)), 57 kg, C. Creugnet/C. Creugnet (C. Luttrell), C. Creugnet (n° corde 8)

9– **BROWN CAVIAR**, h, b, 4 ans, par Mister Kaapstad (NZ) et Golden Brown (NZ) (Castledale), 57 kg, Mlle G. Devillers (G. Beaunez), C. Devillers (n° corde 5)

NP– **PRINCE NAOKI**, h, b, 4 ans, par Aetherius (NZ) et All Flower (Magical Bid (AUS)), 57 kg, R. Bailly/L. Kotra Uregei (J. Péraldi), P. Colomina (n° corde 1)

9 partants – 14 Engagés – 3 forfaits – 2 non partant – total des entrées : 153 375 F Cfp

Longueurs : 2L, 3,5L, 5,5L, 1/2L, 1L, 3,5L, 1/2L, loin.

Primes aux éleveurs : 1<sup>er</sup>. M. Lamouric, 2<sup>ème</sup> C. Lafleur, 3<sup>ème</sup> C. Ohlen 4<sup>ème</sup> SCA Domaine de Saraméa, 5<sup>ème</sup> C. Kaouma  
Temps total : 1'32"00 – réduction kilométrique : 1'01"74

A l'issue de la course, les commissaires après avoir entendu l'entraîneur Patrick COLOMINA en ses explications, lui ont indiqué que le hongre PRINCE NAOKI sera interdit de courir lors de la prochaine réunion, suite à son refus de rentrer dans sa stalle de départ.

Le jockey Jonathan BOURIEZ n'étant pas disponible (certificat médical), les commissaires ont autorisé le changement de monte sur le hongre MAGENTA par le jockey David TOOTELL.

Agissant d'office, les commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment les changements de ligne successifs du hongre IMPATIENT OF AMIK (Koyal TEETAN), non classé, à environ 200 mètres du poteau d'arrivée et ses conséquences sur la progression et la performance de la jument SYMPHONIE DE TREVE (Pravesh HORIL), arrivée 4<sup>ème</sup>. En outre, les commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Pravesh HORIL (SYMPHONIE DE TREVE), arrivée 4<sup>ème</sup>, se plaignant d'avoir été gêné à environ 200 mètre du poteau d'arrivée par le cheval IMPATIENT OF AMIK (TEETAN Koyal), non placé. Après examen du film de contrôle et auditions des jockeys Koyal TEETAN et Horil PRAVESH les Commissaires ont considéré que la gêne du cheval IMPATIENT OF AMIK résultait d'un comportement non dangereux du jockey Koyal TEETAN. En conséquence, ils ont maintenu le résultat de la course considérant que cet incident n'avait pas empêché la jument SYMPHONIE DE TREVE d'obtenir une meilleure allocation, malgré la gêne constatée.

**P23 PRIX DUNSTAN****1 190m**

500 000 (250 000, 115 000, 70 000, 40 000, 25 000)

Pour tous chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et plus.  
Poids : 3 ans 54 kg, 4 ans et plus 55 kg. Tout gagnant cette année portera 2,5 kg, de plusieurs courses 5 kg. Les nés et élevés recevront 1,5 kg.

1– **A'LAROSE (NZ)**, f, b, 7 ans, par Sakhee's Secret (GB) et Arduous (NZ) (Mohamed Abdu (IRE)), 53,5 kg, P. Colomina (J. Magniez), P. Colomina (n° corde 8)

2– **SKIRTING (AUS)**, f, b, 4 ans, par Snippetson (AUS) et Lateral (AUS) (Stratum (AUS)), 58,5 kg, N. Boufeneche (R. Hacque), N. Boufeneche (n° corde 10)

3– **PRECOCIOUS (AUS)**, f, 5 ans, par Big Brown (USA) et Military Blonde (AUS) (General Nedyne), 56 kg, S. Colomina/J.P. Aïfa/Mme A. Grimault (D. Tootell), Y. Colomina (n° corde 3)

4– **GOLD TIARA (NZ)**, f, b, 5 ans, par Darci Brahma (NZ) et Aztec Queen (NZ), 53,5 kg, N. Boufeneche (K. Kalidas), N. Boufeneche (n° corde 4)

5– **CRYSTAL HILL**, h, b, 5 ans, par Aetherius (NZ) et Crestal (NZ) (Crested Wave (USA)), 53,5 kg, J. R. Marinacce/Mme C. Thevenot (D. Ashby), J.R. Marinacce (n° corde 9)

6– **SPRUNG DANCING (AUS)** f, 4 ans, par Freeze (AUS) et Sprung (AUS), 53,5 kg, C. Creugnet (C. Luttrell), C. Creugnet (n° corde 1)

7– **DREAMER TOWN**, h, bf, 6 ans, par Arnaqueur (USA) et Lady Diva (Philanthrop), 53.5 kg, B. Gossuin (K. Teetan), F. Gossuin (n° corde 11)

8– **MOROVA MISS (AUS)**, f, b, 5 ans, par Onemorenomore (AUS) et Pavlova (AUS) 53.5 kg, Mme N. Chabaud (X. Carstens), K. Creugnet (n° corde 5)

9– **ROSEY JOAN (AUS)**, f, b, 7 ans, par Monashee Mountain (AUS) et Fuhmilion (AUS) (Langfuhr (AUS) 53.5 kg, J. F. Marinacce (G. Beaunez), J.F. Marinacce (n° corde 12)

10– **HAPPINESS DAY (AUS)** f, 4 ans, par Congrats (USA) et Alert Princess (AUS) (Keeper AUS), 53.5 kg, P. Pasquier/Mme C. Greppo (L. Africa), P. Greppo (n° corde 6)

11– **CEREMONIES (AUS)**, f, bf, 3 ans, par Smart Missile (AUS) et Bianca (NZ) (Painted Black), 53 kg, J.R. Marinacce (A. Di Palma), J.R. Marinacce (n° corde 7)

NP– **LIGHT YEARS AHEAD (AUS)**, f, bf, 7 ans, par Danerich (AUS) et Adios Del Rio (AUS) (Rory's Jester (AUS), 53.5 kg, C. Creugnet/C. Creugnet (P. Horil), C. Creugnet (n° corde 2)

11 partants – 14 Engagés – 1 forfait - 2 non partant – total des entrées : 118 250 F Cfp

Longueurs : nez, 3L, 2.5L, 2L, 1/2L, 1L, encol, encol, 1L, nez.  
Primes aux éleveurs : 1<sup>er</sup>. non distribuée, 2<sup>ème</sup> non distribuée 3<sup>ème</sup> non distribuée, 4<sup>ème</sup> non distribuée, 5<sup>ème</sup> J.R. Marinacce  
Temps total : 1'10"91 – réduction kilométrique : 59"58

A la demande de l'entraîneur Jean Ronald MARINACCE, les commissaires ont autorisé la pouliche CEREMONIES à entrer en dernier à sa corde.

Les commissaires ont sanctionné le jockey Koyal TEETAN par une amende de 5 000 Cfp (6 coups - 1ère infraction) pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

Les commissaires ont sanctionné le jockey Régis HACQUE par une amende de 20 000 Cfp (7 coups - 3ème infraction) pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

## P24 PRIX PMU-PROVINCE SUD DES MILERS « C3 » 1 600m

1 000 000 (500 000, 230 000, 140 000, 80 000, 50 000)

Pour tous chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et plus, nés et élevés en NC.

Poids : 55 kg. Tout gagnant cette année portera 1 kg, de plusieurs courses 2 kg. Ceux n'ayant pas reçu d'allocation recevront 1 kg.

1– **SWEET'AS**, h, g, 7 ans, par Magical Bid (AUS) et Belle Captive (NZ) (Kaaptive Edition (NZ), 55 kg, Sca Domaine Sarramea (A. Di Palma), C. Brinon (n° corde 1)

2– **MAGISTRAL OF AMICK**, h, bf, 6 ans, par Magical Bid (AUS) et Goodgie (Dapper Man (AUS), 55 kg, B. Gossuin (X. Carstens), F. Gossuin (n° corde 6)

3– **AITO**, h, b, 4 ans, par Magical Bid (AUS) et Mareva du Luz (Prattler (NZ), 55 kg, P. Colomina (J. Magniez), P. Colomina (n° corde 7)

4– **EMILIE JOLIE**, f, b, 5 ans, par Aetherius (NZ) et Petite Cora (Maroof (USA, 55.5 kg, N. Boufeneche (R. Hacque), N. Boufeneche (n° corde 2)

5– **CROUMA DU CAP**, h, bf, 5 ans, par Jazzbah (AUS) et Miss Ishii (AUS) (Vettori (IRE), 55 kg (56 kg), J. Dolbeau (G. Beaunez), Mme C. Dolbeau (n° corde 5)

6– **BOUNTY STAR**, h, al, 6 ans, par Sir Kris et Mysterys (Hanalei Bay (AUS), 55 kg, F. Persan/Mme V. Adam de Villiers (P. Horil), Mme V. Adam De Villiers (n° corde 9)

7– **BLACK LEIGHGAL**, f, bf, 6 ans, par Philanthrop et Miss Leighgal (AUS) (Legal Opinion (AUS), 54.5 kg (56 kg), L. Douyère (R. Ramos Serrano), K. Creugnet (n° corde 4)

8– **TRISTRAM HILL**, f, bf, 5 ans, par Aetherius (NZ) et Malukar (NZ) (Viking Ruler (AUS), 53.5 kg, J. R. Marinacce (D. Ashby), J.R. Marinacce (n° corde 8)

9– **REIA DE TAMOA**, h, bf, 8 ans, par Basilius (AUS) et Anna Princess (NZ) (Prince Of Praise (NZ), 54 kg, R. Greppo (L. Africa), P. Greppo (n° corde 3)

9 partants – 11 Engagés – 2 forfaits - total des entrées : 188 000F Cfp

Longueurs : 1.5L, 2.5L, encol, 2L, 1/2L, 4L, 1L, 1.5L.

Primes aux éleveurs : 1<sup>er</sup> D. Leborgne, 2<sup>ème</sup> B. Gossuin, 3<sup>ème</sup> P. Colonna, 4<sup>ème</sup> C. Ohlen, 5<sup>ème</sup> J. Dolbeau  
Temps total : 1'39"21 – réduction kilométrique : 1'02"

Le jockey Jonathan BOURIEZ n'étant pas disponible (certificat médical), les commissaires ont autorisé le changement de monte sur le cheval CROUMA DU CAP par le jockey Gaylord BEAUNEZ.

Les commissaires, après avoir entendu le jockey Antony DI PALMA en ses explications l'ont sanctionné par une amende de 2000 Cfp pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'une livre le poids déclaré.

Les commissaires ont sanctionné le jockey Xavier CARSTENS par une amende de 5 000 Cfp (6 coups - 1ère infraction) pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

Les commissaires ont sanctionné le jockey Pravesh HORIL par une amende de 5 000 Cfp (6 coups - 1ère infraction) pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

**P25 PRIX DE LA VILLE DU MONT DORE****1 800m**

600 000 (300 000, 150 000, 90 000, 60 000)

Pour tous chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et plus.  
Poids : 56 kg. Tout gagnant cette année portera 2 kg, de plusieurs courses 4 kg. Ceux n'ayant pas reçu d'allocation recevront 1 kg.

1– **ZIMMZEE (NZ)**, f, al, 7 ans, par Chine Se Dragon (USA) et Celtic Crown (USA) (Doneraile Court (USA), 54.5 kg, Sca Domaine Sarramea (A. Di Palma), C. Brinon (n° corde 2)

2– **RUSHALL (AUS)**, f, b, 6 ans, par Fastnet Rock (AUS) et Bint El Noor (AUS) (Secret Saving (USA), 53.5 kg (54 kg), S. Colomina (D. Tootell), Y. Colomina (n° corde 7)

3– **HOORIYA (AUS)**, f, bf, 5 ans, par High Chaparral (IRE) et Tasmania (GB) 56.5 kg, N. Boufeneche (R. Hacque), N. Boufeneche (n° corde 6)

4– **WILD WINGS (NZ)**, f, b, 6 ans, par Alamosa (NZ) et St Jessie (AUS) (Jetball (AUS) 56.5 kg, J. Dolbeau/Mme N. Dolbeau (G. Beaunez), Mme C. Dolbeau (n° corde 5)

5– **HIGH DESIGN (NZ)**, f, bc, 8 ans, par High Chaparral (IRE) et North Brae (NZ) (Just a Dancer (NZ), 56.5 kg, Mme M. Lamouric/J.P. Laumet (R. Ramos Serrano), Mme M. Lamouric (n° corde 1)

6– **HOLLYWOOD BARBIE (AUS)**, f, b, 6 ans, par Not A Single Doubt (AUS) et Château Marmont (NZ) (Zabeel (NZ), 53.5 kg, P. Pasquier (L. Africa) P. Greppo (n° corde 3)

7– **MIDNIGHT HOUR (NZ)**, f, b, 6 ans, par Sakhee's Secret (GB) et Zaabi (NZ) (Zabeel), 53.5 kg, N. Boufeneche (K. Kalidas), N. Boufeneche (n° corde 4)

7 partants – 9 Engagés– 1 forfait – 1 non partant – total des entrées : 90 900 F Cfp

Longueurs : 1/2L, encol, 5L, 1L, 3L, loin.

Primes aux éleveurs : 1<sup>er</sup> non distribuée, 2<sup>ème</sup> non distribuée, 3<sup>ème</sup> non distribuée, 4<sup>ème</sup> non distribuée

Temps total : 1'51"84 – réduction kilométrique : 1'02"13

Le jockey Jonathan BOURIEZ n'étant pas disponible (certificat médical), les commissaires ont autorisé le changement de monte sur la jument WILD WINGS (NZ) par le jockey Gaylord BEAUNEZ.

Les commissaires ont sanctionné le jockey Antony DI PALMA par une amende de 20 000 Fcfp (7 coups - 3<sup>ème</sup> infraction) pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

Les commissaires ont sanctionné le jockey Régis HACQUE par une amende de 50 000 Fcfp (7 coups - 4<sup>ème</sup> infraction) pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.